

# Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Éléments de direction de chœur (pour les chef-fe-s d'orchestre)
Code	
Filières, orientations et options	- Master of Arts en interprétation musicale spécialisée - Direction d'orchestre spécialisée -
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Non
Site	Genève
Niveau du cours (si pertinent)	<b>Si cours annuel :</b> <b>Si cours semestriel :</b>
2. Organisation	
Organisation temporelle	Unité d'enseignement ponctuelle <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	Maximum 32 heures, distribuées comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Deux sessions du chœur atelier et travail à la table pour préparer le répertoire (environ 20-25 heures) ;</li> <li>○ Séminaire spécifique de direction de chœur d'opéra (environ une demi-journée) ;</li> <li>○ Cours de direction de chœur à titre d'auditeur-riche (environ 5 heures).</li> </ul>
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Type d'enseignement : variable Nombre d'étudiant-e-s : variable
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	

- Lire et d'analyser une partition de chœur.
- Choisir de manière raisonnée des stratégies de travail en fonction du répertoire et les mettre en œuvre dans le cadre d'une répétition.
- Diriger le chœur atelier en répétition.

## 5. Contenu et forme de l'enseignement

- Deux sessions du chœur atelier et travail à la table pour préparer le répertoire.
- Séminaire spécifique de direction de chœur d'opéra.
- Cours de direction de chœur à titre d'auditeur-rice.

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

*Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.*

### TYPE DE VALIDATION

Examen noté

### \* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Prestation artistique

**Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :**

**Contenu de l'examen (si pertinent) :**

### COMPOSITION DU JURY

Expert-e externe

Professeur-e-s concerné-e-s avec voix consultative

Représentant-e de la direction (présidence)

**Remarque(s) :**

## 7. Modalités de remédiation et de répétition

<b>Possibilité</b>	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
<b>Modalités</b>	La remédiation est ouverte <b>à la demande de l'étudiant-e</b> lorsque la note se situe entre 3,5 et 3,9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, <b>la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.</b>

## 8. Remarques

<b>9. Bibliographie</b>	
<b>10. Enseignant-e-s</b>	
Milhaly ZEKE	
<b>11. Validation du descriptif</b>	
<b>Date de validation</b>	2024
<b>Instance de validation</b>	Coordination de l'enseignement HEM